

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2020/O2/303**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUGETTU SUPPLEMENTARIU 2020**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**



# Raportu di u bugettu supplementariu

## Rapport du budget supplémentaire

2020

Sulidarità  
Solidarité



Innuvazione  
Innovation



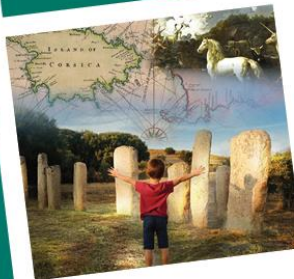
Numata  
Rayonnement



Spannamentu  
Épanouissement



Attrattività  
Attractivité



WWW.ISULA.CORSICA

INTRODUCTION .....	3
<b>A. Budget Primitif 2020 :</b> .....	5
<b>B. Résultats constatés au CA 2019 :</b> .....	5
<b>C. Les propositions du Budget Supplémentaire :</b> .....	6
1. Les recettes : .....	7
1-1 L'exposition des recettes de la CdC aux effets financiers de la crise sanitaire : .....	7
1-2 La compensation par l'Etat des pertes de recettes fiscales actées dans le cadre de loi de finance rectificative n°3 : .....	7
1-3 La compensation par l'Etat de la perte des produits DMTO sous forme d'avance : .....	7
1-4 Les recettes globales : .....	8
1-5 Les recettes réelles de fonctionnement : .....	8
a) Les recettes non ventilées : .....	8
b) Des recettes sectorielles en augmentation par rapport au BP 2020 + 15 % : .....	11
1-6 Les recettes réelles d'investissement hors emprunt : + 11,44 % : .....	12
a) Les recettes non ventilées : + 24,7 % .....	12
b) Les recettes sectorielles : + 9 % .....	12
2. Les dépenses du budget 2020 : .....	13
2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement : .....	13
a) Les dépenses par chapitre fonctionnel : .....	14
b) Les dépenses par nature : .....	18
2-2 Les dépenses réelles d'investissement : .....	20
a) Les dépenses par chapitre fonctionnel : .....	20
b) Les dépenses par nature : .....	22
<b>D. Les autorisations de Programme et d'Engagement :</b> .....	23
1. Les nouvelles Autorisations de Programme : .....	24
2. Les nouvelles Autorisations d'Engagement : .....	25
<b>E. La dette de la Collectivité de Corse</b> .....	28
<b>F. Les opérations d'ordre :</b> .....	28
<b>G. Affectation du résultat :</b> .....	29
CONCLUSION .....	30
ANNEXE.....	31

## INTRODUCTION

La décision modificative du Budget Supplémentaire est réglementairement un acte de report du compte administratif de l'exercice précédent et un acte d'ajustement pour procéder à des virements et des inscriptions nouvelles de crédits qui ont fait l'objet d'un vote au budget primitif.

Le Budget Supplémentaire 2020 revêt quant à lui un caractère particulier, essentiellement dû aux effets de la crise sanitaire et des impacts de cette dernière, à la fois sur les dépenses pour répondre à des mesures d'urgence mais aussi sur les recettes fiscales de la Collectivité de Corse.

Ainsi, après avoir pris le temps de la réflexion politique, le Conseil Exécutif de Corse a fait le choix, pour faire face à cette situation exceptionnelle, de présenter un Budget Supplémentaire qui s'inscrit dans une stratégie globale. En effet, la crise sanitaire qui frappe le monde 2020 est d'une ampleur inédite. Si les conséquences économiques, sociales et financières sont extrêmement difficiles à évaluer, elles ont et auront un impact non négligeable sur le budget des collectivités pour l'exercice 2020 mais également pour les années à venir.

Partant de ce constat, le projet de budget supplémentaire qui est vous présenté a été construit de la façon suivante :

- **Intégrer les résultats du compte administratif 2019,**
- **Procéder à un réajustement et un redéploiement de crédits votés au BP 2020 en fonction des taux de réalisation pour permettre de positionner des crédits sur les secteurs prioritaires présentés par le Conseil Exécutif et validés par l'Assemblée de Corse depuis le début de la crise ;**
- **Réajuster les recettes fiscales qui ont été fortement impactées par la crise, en prenant en compte les mécanismes de compensation mis en place par le gouvernement pour limiter la perte de recettes ;**
- **Inscrire l'excédent constaté au compte administratif 2019 de l'Office des Transports de la Corse au titre de la Dotation de Continuité Territoriale pour un montant de 10 M€, en diminution de 50 % par rapport à la trajectoire financière arrêtée dans les documents budgétaires 2020 ;**
- **Eviter un « effet ciseaux » sur la période 2021-2023 qui viendrait entacher la capacité d'intervention de la CdC pour la période dite de « rebonds », indispensable pour impulser une relance économique insulaire ;**
- **Inscrire une provision complémentaire de 5 M€ au titre du contentieux Corsica Ferries (CFF N°1).**

Ainsi, ce projet de BS propose essentiellement les ajustements budgétaires utiles via des redéploiements de crédits sur les programmes dont le niveau d'avancement ne permettra pas de consommer les crédits inscrits au BP.

En effet, la crise sanitaire a impacté la réalisation de certaines opérations sur l'exercice 2020, notamment en matière d'infrastructures de transport, de travaux de bâtiments administratifs et d'enseignement. Elle a également retardé les programmes financés par la formation professionnelle.

Aussi, ce Budget supplémentaire fait état d'un redéploiement de crédits de 25,230 M€ (- 9,644 M€ en fonctionnement et 15,586 M€ en investissement), marquant une volonté de rationalisation des dépenses, et d'une inscription nouvelle de 36,385 M€ pour soutenir des secteurs prioritaires, dont **15,145 M€ en section d'investissement et 21,139 M€ en section de fonctionnement**.

En investissement, ce budget supplémentaire permettra ainsi d'abonder :

- Le secteur de l'action économique et du développement territorial au travers de la mise en place de fonds de soutien suite à la crise sanitaire (fonds Salvezzu et fonds Sustegnu) mais également des mesures d'aide aux entreprises sur la base de dispositif d'aide directe ou par le biais d'instruments financiers ;
- Le secteur agricole avec la mise en œuvre de dispositifs de gestion de crise post-Covid19 dans le but de soutenir les différentes filières (ovine/caprine/apicole) ;
- Le secteur culturel.

En fonctionnement ce Budget supplémentaire permettra notamment d'aider :

- Le secteur social pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'APA, le RSA, la PCH et à l'ensemble des prestations sociales impactées par les conséquences de la crise (achat de masques et autres équipements de protection), mais aussi à mettre en œuvre le dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 au profit des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- Le secteur touristique pour le lancement d'une campagne de communication télévisuelle à l'automne ;
- Le secteur environnemental avec la prise en charge du transport des déchets telle qu'adoptée par l'Assemblée de Corse en juin dernier.

**Le budget supplémentaire, qui vous est proposé, permet, malgré les effets de la crise, de conserver une trajectoire financière maîtrisée, avec une épargne brute estimée à 147 M€ maintenant le taux d'épargne de 13,56 %.**

**L'emprunt d'équilibre est ainsi réduit de 18 M€, montant se rapprochant de celui annoncé lors du vote du budget primitif 2020, maintenant la capacité de désendettement de la CdC à 6 ans.**

## A. Budget Primitif 2020 :

Pour mémoire, l'équilibre du BP 2020 s'établissait conformément au tableau ci-dessous, avec un emprunt d'équilibre de 96,331 M€ :

BP 2020	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	<b>937 594 879,00</b>	<b>1 100 593 295,00</b>	<b>352 076 255,00</b>	<b>189 077 839,00</b>
ventilées	899 833 813,00	90 599 620,00	311 321 255,00	69 642 036,00
non ventilées	37 761 066,00	1 009 993 675,00	40 755 000,00	119 435 803,00
dont Emprunt d'équilibre				96 331 803,00
Opérations d'ordre	<b>295 587 378,00</b>	<b>132 588 962,00</b>	<b>147 588 962,00</b>	<b>310 587 378,00</b>
Dont virement de section	124 804 012,00			124 804 012,00
Reprise Résultat				
Affectation au 1068				
TOTAL	<b>1 233 182 257,00</b>	<b>1 233 182 257,00</b>	<b>499 665 217,00</b>	<b>499 665 217,00</b>
Total général	Dépenses	<b>1 732 847 474,00</b>	Recettes	<b>1 732 847 474,00</b>

## B. Résultats constatés au CA 2019 :

La décomposition des résultats consolidés avec ceux des budgets annexes clôturés au 31/12/19 est la suivante :

	Budget principal	Crèche	Pietrapola	Parc de la voirie	Résultat cumulé
<b>Résultat exercice section de fonctionnement</b>	<b>174 272 433,33</b>	- 30 227,96	- 18 890,96	52 549,47	<b>174 275 863,88</b>
Résultat reporté	<b>40 171 612,97</b>	-	<b>22 388,01</b>	-	40 194 000,98
Résultat de fonctionnement (a)	214 444 046,30	- 30 227,96	3 497,05	52 549,47	214 469 864,86
Résultat exercice section d'investissement	1 061 542,22	6 631,99	- 62 842,34	- 15 946,63	989 385,24
Résultat reporté	- 186 217 531,66	<b>23 595,97</b>	-	<b>36 602,84</b>	- 186 230 538,53
Solde d'exécution (b)	- 185 155 989,44	30 227,96	- 62 842,34	- 52 549,47	- 185 241 153,29
<b>Résultat</b>	<b>29 288 056,86</b>	-	<b>- 59 345,29</b>	<b>0,00</b>	<b>29 228 711,57</b>

Lors du vote du budget supplémentaire, l'Assemblée de Corse sera amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2019 du budget principal et des trois budgets annexes, que sont la Crèche, Pietrapola et le Parc de la voirie, intégrés à compter de 2020 sur le budget principal, **soit 214 469 864,86 M€.**

Il viendra couvrir prioritairement le besoin de financement de **185 241 153,29 €.**

Le solde de 29 228 711,57 € pourra être affecté selon la décision de l'Assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire à la section d'investissement (compte 1068).

Le BS 2020 de la Collectivité de Corse est construit en reportant en section de fonctionnement (R002) le solde de 29 228 711,57 euros.

## C. Les propositions du Budget Supplémentaire :

Le budget supplémentaire 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 236,493 M€ portant le montant total du budget 2020 à 1,969 Mds€ en évolution de + 13,65 % par rapport au budget primitif. Pour mémoire, en 2019, il s'établissait à 1,989 Mds€.

BP+BS 2020	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>955 338 303,00</b>	<b>1 095 349 541,00</b>	<b>351 935 363,92</b>	<b>182 695 414,35</b>
ventilées	911 329 337,00	104 219 433,00	310 880 363,92	75 918 536,00
non ventilées hors emprunt	34 784 003,00	989 090 980,00	41 055 000,00	28 810 900,00
Provision / Reprise sur provision	9 224 963,00	2 039 128,00	-	-
Emprunt				77 965 978,35
<b>Opération d'ordre</b>	<b>314 782 682,57</b>	<b>145 542 733,00</b>	<b>162 042 733,00</b>	<b>331 282 682,57</b>
<i>Dont virement de section</i>	144 993 189,57			144 993 189,57
001 Solde n-1			185 241 153,29	
1068 - Excédent capitalisé				185 241 153,29
Résultat reporté		29 228 711,57		
<b>Total</b>	<b>1 270 120 985,57</b>	<b>1 270 120 985,57</b>	<b>699 219 250,21</b>	<b>699 219 250,21</b>
<b>Total général</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 969 340 235,78</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 969 340 235,78</b>

BS 2020	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>17 743 424,00</b>	<b>- 5 243 754,00</b>	<b>- 140 891,08</b>	<b>- 6 382 424,65</b>
ventilées	11 495 524,00	13 619 813,00	- 440 891,08	6 276 500,00
non ventilées hors emprunt	400 000,00	- 18 863 567,00	300 000,00	5 706 900,00
Provision / Reprise sur provision	5 847 900,00			
Emprunt				- 18 365 824,65
<b>Opération d'ordre</b>	<b>19 195 304,57</b>	<b>12 953 771,00</b>	<b>14 453 771,00</b>	<b>20 695 304,57</b>
<i>Dont virement de section</i>	20 189 177,57			20 189 177,57
001 Solde n-1			185 241 153,29	
1068 - Excédent capitalisé				185 241 153,29
Résultat reporté		29 228 711,57		
<b>Total</b>	<b>36 938 728,57</b>	<b>36 938 728,57</b>	<b>199 554 033,21</b>	<b>199 554 033,21</b>
<b>Total général</b>	<b>Dépenses</b>	<b>236 492 761,78</b>	<b>Recettes</b>	<b>236 492 761,78</b>

Les dépenses réelles, hors résultat, arrêtées à 1,307 Mds€ se répartissent à hauteur 955,338 M€ en fonctionnement et 351,935 M€ en investissement, soit 73,1 % en fonctionnement et 26,9 % en investissement. Cette proportion est stable par rapport à celle des deux premiers exercices de la Collectivité de Corse (PM en 2019 : 71,7 % en Fonctionnement et 28,3 % en Investissement) et conforme à la structure de budgétaire d'une collectivité fusionnant les compétences portées par les régions et les départements (budget de fonctionnement).

Les recettes réelles s'élèvent à 1,278 Mds€ composées de 1,095 Mds€ en section de fonctionnement et de 182 M€ en investissement, en retrait de 21 M€ par rapport au BP+BS 2019 (1,299 Mds€).

L'épargne brute dégagée, hors résultat cumulé, s'élèverait à 147 M€, représentant un taux d'épargne brute de 13,56 %, dans l'hypothèse de réalisation de la totalité du budget.

Le virement de section impacté par les mouvements d'ordre s'établit à 144,993 M€ présentant ainsi une augmentation de 16,18 % par rapport au BP 2020 (PM : 124,804 M€).



## 1. Les recettes :

### 1-1 L'exposition des recettes de la CdC aux effets financiers de la crise sanitaire :

Les spécificités de la Collectivité de Corse rendent son budget particulièrement sensible aux aléas de la crise sanitaire et économique actuelle, d'autant plus accentués par l'insularité. Ainsi, les impacts attendus au plan national sur les finances des départements et des régions se cumulent pour la Collectivité de Corse à une baisse des ressources spécifiques extrêmement exposées à la conjoncture économique.

Pour mémoire, près de 80 % des ressources fiscales de la Collectivité de Corse – qui représentaient en 2019 près de 62 % des recettes de fonctionnement – sont assises sur l'activité économique et la consommation, notamment celle liées à l'activité touristique qui, à la différence des régions continentales, représente près de 30 % du PIB de l'île.

Les premières simulations réalisées au début de la crise et à droit constant ont pointé une dégradation importante des équilibres budgétaires de la Collectivité de Corse, venant fortement altérer sa capacité d'investissement à court et moyen terme. Cette dégradation tenait tout d'abord à la réduction importante du niveau des recettes fiscales, grevé par les conséquences de la crise sanitaire et économique, mais également aux dépenses supplémentaires induites par la situation. Les baisses concernent tant la fiscalité de droit commun que les ressources fiscales spécifiques.

### 1-2 La compensation par l'Etat des pertes de recettes fiscales actées dans le cadre de loi de finance rectificative n°3 :

L'exposition des recettes fiscales de la Collectivité de Corse suite aux conséquences de la crise Covid a fait l'objet de plusieurs échanges avec le gouvernement dans le courant des mois de juin et juillet. L'un des principaux objectifs a été d'alerter le gouvernement, qu'au regard de ses spécificités, la Collectivité de Corse était nettement plus exposée à la crise que ses homologues de droit commun.

L'alerte faite par le Président du conseil exécutif au gouvernement et relayée par les députés de la Corse et par région de France a trouvé sa transcription dans le cadre de la loi de finances rectificative n°3 pour 2020 qui intègre un mécanisme de compensation et de garantie de recettes pour la Corse comme pour les régions d'outre-mer.

La mise en place de ce « filet de sécurité » permet d'assurer un plancher de garantie de recettes pour les taxes spécifiques, limitant ainsi l'impact de la crise pour l'exercice 2020. Ces mesures de garanties de compensation concernent les taxes sur les produits pétroliers, les transports, le tabac et les navires de plaisance francisés.

### 1-3 La compensation par l'Etat de la perte des produits DMTO sous forme d'avance :

L'article 25 de la loi de finances rectificative pour 2020 institue un mécanisme d'avances remboursables, au profit des départements et des autres collectivités bénéficiaires, sur droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Ce mécanisme permet aux collectivités de solliciter une avance de produits des DMTO dont le montant est calculé par rapport à la moyenne de cette recette entre 2017 et 2019. Le remboursement de l'avance commence à compter de l'année au cours de laquelle les DMTO ont été égaux ou supérieurs à ceux de 2019. Ce remboursement s'effectuera sur trois ans, à hauteur d'un tiers par an du montant de l'avance définitive accordée. La Collectivité de Corse étant éligible à ce dispositif de soutien, a fait le choix de solliciter cette avance afin de minimiser l'impact des pertes de recettes sur 2020 et notamment celle directement liées aux DMTO.

**1-4 Les recettes globales :**

Pour mémoire au BP 2020, elles s'établissaient à 1,732 Mds€ dont 1,289 Mds€ de mouvements réels.

Recettes	Réelles	Ordre	Total
Investissement	69 642 036,00	185 783 366,00	255 425 402,00
Virement de section		124 804 012,00	124 804 012,00
Emprunt	96 331 803,00		
<b>Total Investissement</b>	<b>189 077 839,00</b>	<b>310 587 378,00</b>	<b>499 665 217,00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 100 593 295,00</b>	<b>132 588 962,00</b>	<b>1 233 182 257,00</b>
<b>Total général</b>	<b>1 289 671 134,00</b>	<b>443 176 340,00</b>	<b>1 732 847 474,00</b>

Le BS 2020 réajuste les recettes de 236,493 M€, portant ainsi le montant des recettes 2020 à 1,969 Mds€ dont 476,825 M€ de mouvements d'ordre.

La baisse estimée sur les recettes fiscales de l'ordre de 40 M€ (hors impact CVAE dont les modalités de calcul de la taxe reportent la baisse à l'exercice 2021) se trouve en partie garantie par les mécanismes adoptés en loi de finances et par le reversement d'une partie de l'excédent constaté par l'OTC en 2019 (10 M€).

**1-5 Les recettes réelles de fonctionnement :**

Le budget supplémentaire 2020 réévalue les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat, de - 5,244 M€ et porte ainsi le montant de ces recettes à 1,095 Mds€, soit une baisse de 0,48 %. Les recettes ventilées augmentent de 13,619 M€, alors que les recettes non ventilées baissent de 18,863 M€.

**a) Les recettes non ventilées :**

Elles regroupent principalement les produits de fiscalité directe et indirecte ainsi que les dotations et compensations de l'état.

Le budget supplémentaire propose une baisse de 1,9 %, soit un volume de -18,863 M€, calculé au regard des notifications ou du rythme d'encaissement de la fiscalité, répartie comme suit :

Fiscalité	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020	Evolution BP/BS %
	<b>681 033 269,00</b>	<b>- 35 420 543,00</b>	<b>645 612 726,00</b>	<b>-5,20%</b>
Fiscalité directe	132 988 938,00	2 184 457,00	135 173 395,00	<b>1,64%</b>
Fiscalité indirecte	548 044 331,00	-37 605 000,00	510 439 331,00	<b>-6,86%</b>
<b>Dotations et participations</b>	<b>318 926 083,00</b>	<b>16 556 976,00</b>	<b>335 483 059,00</b>	<b>5,19%</b>
<b>Opérations financières</b>	<b>7 995 195,00</b>	<b>-</b>	<b>7 995 195,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Provisions et autres opérations mixtes</b>	<b>2 039 128,00</b>	<b>-</b>	<b>2 039 128,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 009 993 675,00</b>	<b>- 18 863 567,00</b>	<b>991 130 108,00</b>	<b>-1,9%</b>

**La fiscalité indirecte- chapitre -941- -37,605 M€ soit une baisse de -8,6 % par rapport au BP 2020 :**

En matière de fiscalité indirecte, le BS 2020 modifie les prévisions sur le chapitre 941 de la façon suivante :

Fiscalité indirecte	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020	Evolution BP/BS %
Dont Taxe sur les cartes grises	12 402 291,00	- 3 750 000,00	8 652 291,00	-30,24%
Dont Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 770 500,00	- 240 000,00	4 530 500,00	-5,0%
Dont Taxe sur les conventions d'assurances	59 795 012,00	- 3 500 000,00	56 295 012,00	-5,85%
Dont Taxe additionnelle à la taxe de séjour	527 800,00	- 115 000,00	412 800,00	-21,8%
Dont la taxe Tabacs	115 408 099,00	10 000 000,00	125 408 099,00	8,66%
Droits de mutations à Titre Onéreux	79 040 598,00	-11 900 000,00	67 140 598,00	-15,1%
Dont Taxe transport	35 947 115,00	-17 000 000,00	18 947 115,00	-47,29%
Dont Fonds de péréquation DMTO	11 226 432,00	- 1 700 000,00	9 526 432,00	-15,1%
Dont Fraction de TVA	117 400 552,00	- 9 400 000,00	108 000 552,00	-8,01%
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>436 518 399,00</b>	<b>-37 605 000,00</b>	<b>398 913 399,00</b>	<b>-8,6%</b>

Les ajustements proposés portent sur :

- Taxe sur les cartes grises : - 30,24 %

L'évolution du produit de la taxe sur les cartes grises est strictement proportionnelle à celle des immatriculations de voitures particulières. L'estimation, comparée aux encaissements réalisés jusqu'au 31 août, conduit à une baisse de 30 % (- 3,75 M€) de ce produit sur l'ensemble de l'année 2020. Les prévisions des analystes ne plaident pas pour une hypothèse de rebond du marché en 2021.

- Taxe sur la consommation finale d'électricité : - 5 %

La baisse de 20 % de la consommation d'électricité en France pendant le confinement ainsi que les estimations annuelles tablent sur une baisse minimale de 3 % à 5 % de consommation sur l'année. Il convient donc de réajuster de -5 % (0,24 M€) le montant du produit de cette taxe.

- Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) : - 5,85 %

Les hypothèses d'évolution de cette taxe tiennent compte de l'évolution des recettes pour la Collectivité entre 2018 et 2019 (+ 3 %). Une hypothèse prudente est retenue en 2020 due au à la crise sanitaire et compte tenu du fait que des assureurs ont engagé des démarches pour rembourser certains clients au regard de la baisse du taux de sinistralité pendant le confinement. Ainsi au regard des encaissements constatés, il convient de revoir à la baisse de -5,8 % (- 3,5 M€) le montant du produit de cette taxe.

- Droits de mutations à Titre Onéreux (DMTO) : - 15,1 %

Le produit des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) est fortement volatile compte tenu de sa dépendance directe au dynamisme du marché de l'immobilier au cours d'une année donnée. Il est directement et lourdement affecté par la crise sanitaire en 2020 et pourrait revenir à une dynamique normale en 2022. L'anticipation de ce produit est rendue complexe par la multiplicité de facteurs tels que le volume et le prix moyen des transactions le nombre de nouveaux logements construits et disponibles à la vente, l'accès au crédit, etc.

Pour 2020, compte tenu des différents scénarios ainsi que du montant des encaissements au 31 août, une prévision prudentielle porterait la baisse de cette taxe à environ - 15 % soit 11,9 M€ de perte.

Le mécanisme de compensation pour 2020, mis en place par le gouvernement au travers d'une avance remboursable, permettra d'amoindrir cette perte de recettes. Ainsi, les modalités de versement de cette avance permettent à la CdC de bénéficier d'un premier versement en 2020 pour un montant de **5,7 M€**. Sur la base du montant des DMTO, constaté au compte de gestion 2020, un ajustement pourra être opéré au plus tard le 31 mai 2021.

- Fonds péréquation DMTO : - 15,1 %

Ce fonds de péréquation étant directement corrélé au DMTO, il subit mécaniquement une baisse du même ordre. Ainsi le montant de son produit est également réduit de -15 % (1,7 M€).

- Taxe sur les Droits de consommation sur les tabacs : + 8,66 %

Les droits sur la consommation de tabacs représentent plus de 17 % des recettes fiscales de la Collectivité de Corse (118 M€ en 2019) et a montré un vif dynamisme ces dernières années (+5 %/an). Le produit proposé au BP 2020 prévoyait une augmentation de 12 % par rapport au BP 2019.

Alors que les différents scénarios d'évolution de cette taxe prévoient un recul compris entre 5 et 12 % au regard de la baisse de la fréquentation touristique, minoré par une hausse du prix unitaire au 01/03/2020, l'évolution de la taxe reversée à la collectivité semble en opposition avec les prévisions établies.

En effet, les encaissements constatés à fin août 2020 laissent présager une forte augmentation de ce produit (près de 10 % par rapport à l'exercice précédent). Une projection linéaire prudente conduit à réajuster de +8,5 % (10M€) la recette attendue et à interroger les services fiscaux sur la décomposition des produits enregistrés.

- Taxe sur les transports : - 47,29 %

La taxe sur le transport public aérien et maritime représente plus de 5 % des recettes fiscales de la Collectivité de Corse (36 M€ en 2019). Il s'agit de la taxe pour laquelle l'impact de la crise sur les recettes va être le plus important. Les différents scénarios prévoient une baisse comprise entre 40 % et 50 %. Sur la base des encaissements au 31 août et d'estimations prudentes pour la fin de la saison touristique, il est proposé une prévision de réajustement de cette taxe de - 47 %, soit une perte 17 M€.

Comme indiqué supra, la taxe sur les transports fait partie des taxes spécifiques de la CdC pour lesquelles une garantie a été consentie par l'Etat. Compte tenu du montant estimé des pertes et du mécanisme de compensation, la CdC devrait percevoir 16,5 M€, ce qui permettrait d'annuler la totalité des pertes attendues.

- Taxe additionnelle à la taxe de séjour : - 5%

La taxe additionnelle à la taxe de séjour est également directement impactée par la baisse de fréquentation touristique. Il convient donc de réajuster de -5 % (- 0,24 M€) le montant de son produit.

- Fraction de TVA. : - 8,01 %

La TVA devrait connaître une forte baisse à l'issue de l'année 2020, ces recettes étant corrélées à la consommation et à l'inflation. Les prévisions macroéconomiques, inscrites dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020, envisagent une évolution du PIB de -11,4 % et une consommation des ménages qui ne reviendrait pas complètement à son niveau usuel avant fin 2020.

Sur la base de ces éléments, la perte de recette due au titre de la fraction de TVA en 2020 est estimée à - 8%, soit - 9,4 M€. Il est à noter que cette recette fait l'objet d'un plafond garanti par la loi de finances pour 2017, avec un montant plancher de 107 M€.

**La fiscalité directe – chapitre 940- + 2,184 M€ soit une augmentation de + 3,57 %**

Fiscalité directe	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020	Evolution BP/BS %
IFER	4 284 000,00	-130 109,00	4 153 891,00	-3,04%
CVAE	45 780 000,00	2 256 911,00	48 036 911,00	4,93%
Frais de gestion de TFPB	11 178 382,00	57 655,00	11 236 037,00	0,52%
<b>TOTAL</b>	<b>61 242 382,00</b>	<b>2 184 457,00</b>	<b>63 426 839,00</b>	<b>3,57%</b>

Ce réajustement est établi à partir de l'état fiscal 1253 CTU de notification des taux d'imposition des taxes directes locales qui fixe notamment le montant des produits des IFR et de la CVAE. Cette augmentation est essentiellement due au dynamisme de la CVAE sur 2018-2019, dont l'évolution est conditionnée par la croissance économique locale (+ 4,63 % / PM en 2019 : 45,912 M€).

### **Les dotations compensations attributions – chapitre 942 - + 16,556 M€ soit + 5,19 %**

L'augmentation constatée sur ce chapitre d'un montant de 16,5 M€ est due au mécanisme de compensation, validé par le gouvernement au travers la loi de finances rectificatives n°3, qui octroie à la Cdc une garantie sur la perte de certaines recettes spécifiques en 2020 résultant des effets de la crise sanitaire et économique.

Compte tenu, d'une part, des modalités de mise en œuvre de ce mécanisme de compensation, et d'autre part, des estimations de produit 2020 (au regard des encaissements au 31/08/2020), seule la taxe sur les transports est concernée par la compensation pour un montant estimé à 16,5 M€.

En effet, le produit de la TICPE spécificité Corse est indexé sur les encaissements 2019 et donc non impacté par la crise en 2020 mais à compter de 2021. Les recettes attendues au titre de la taxe tabac et des droits de francisation sur les navires quant à elles ne devraient pas subir de baisse.

### **b) Des recettes sectorielles en augmentation par rapport au BP 2020 + 15 % :**

Les recettes sectorielles s'élevaient au BP 2020 à 90,599 M€ en section de fonctionnement. Le BS 2020 augmente les prévisions de 13,619 M€ pour les établir à 104,219 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Chapitres fonctionnel	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
Service généraux 930	3 772 000,00	25 080,00	3 797 080,00
Gestion des fonds européens 9305	300 000,00	- 300 000,00	-
Securité 931	1 617 067,00	-	1 617 067,00
Enseignement Formation professionnelle 932	6 313 500,00	-	6 313 500,00
Culture , vie sociale 933	2 740 466,00	215 335,00	2 955 801,00
Santé sociale (Hors APA/RSA/régularisation RMI ) 934	11 606 500,00	4 511 598,00	16 118 098,00
APA 9343	20 779 000,00	93 000,00	20 872 000,00
RSA 9344	34 903 787,00	171 000,00	35 074 787,00
Aménagement des territoires 935	1 653 200,00	-	1 653 200,00
Action Economique 936	180 000,00	-	180 000,00
Environnement 937	4 374 600,00	- 136 200,00	4 238 400,00
Transport 938	2 359 500,00	9 040 000,00	11 399 500,00
<b>Total général</b>	<b>90 599 620,00</b>	<b>13 619 813,00</b>	<b>104 219 433,00</b>

L'augmentation des recettes sectorielles en section fonctionnement porte essentiellement sur :

- **Le chapitre 938- Transport + 9,04 M€** : Il s'agit de l'inscription de l'excédent 2019 de DCT reversé par l'OTC d'un montant de 10 M€ auquel s'ajoute une réduction de recette dans le domaine des transports (DSP ferroviaire et régie des transport) pour – 0,96 M€. Initialement prévu à 20 M€ lors de la conception du budget primitif 2020, l'OTC a minoré ce reversement du fait de l'impact de la crise qui a induit un nécessaire réajustement de la gestion des contrats en cours.
- **Les chapitres 934-9343-9344 – Social/APA/RSA + 4,776 M€** : L'inscription complémentaire sur les recettes sociales est liée aux cofinancements au titre de l'achat des masques (Etat, FEDER/FSE), à la dotation complémentaire adopté par le gouvernement pour la mise en œuvre du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 au profit des professionnels des SAAD ainsi qu'à un réajustement des dotations sociales (PCH, MDPH).
- **Le chapitre 933 – Culture : + 0,215 M€** : Cette inscription complémentaire concerne la dotation de fonds de solidarité nationale pour le sport (429 335 M€) déduit des réajustements de recette sur l'ensemble des régies des musées.

### 1-6 **Les recettes réelles d'investissement hors emprunt : + 11,44 % :**

Le BS 2020 présente une augmentation des recettes réelles d'investissement hors emprunt de 11,983 M€.

Le montant des recettes hors emprunt est ainsi porté à 104,729 M€ (PM : BP 2019 : 92,556 M€). L'emprunt d'équilibre initialement prévu au Budget Primitif pour un montant de 96,331 M€ est réduit à 77,966 M€.

	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020	EVO BP/BS %
Recettes non ventilées	23 104 000,00	5 706 900,00	28 810 900,00	24,7%
Recettes ventilées	69 642 036,00	6 276 500,00	75 918 536,00	9,0%
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>92 746 036,00</b>	<b>11 983 400,00</b>	<b>104 729 436,00</b>	<b>12,92%</b>

#### a) **Les recettes non ventilées : + 24,7 %**

L'inscription complémentaire concerne l'avance DMTO, instituée par l'article 25 de la loi de finances rectificative pour 2020, au profit des départements et des autres collectivités bénéficiaires.

Sur le plan budgétaire et comptable, cette avance remboursable sur plusieurs années s'inscrit au bilan et est traitée comme une dette financière (émission d'un titre de recettes au crédit du compte 16871 "Autres dettes - Etat et établissements nationaux").

Parallèlement, à titre exceptionnel et dérogatoire, un mécanisme visant à transférer le montant de ces avances en section de fonctionnement a été mis en place (débit du compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" à crédit du compte 777).

#### b) **Les recettes sectorielles : + 9 %**

Le réajustement proposé au BS s'élève à 6,277 M€ et est ventilé comme suit :

- + 8,5 M€ au titre de l'action économique ;
- - 2,224 M€ liés au décalage d'opérations directement ou indirectement lié à la crise sanitaire.

Les inscriptions nouvelles sont ventilées par programme comme suit :

Chapitres fonctionnel	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
900 Services généraux	1 980 000,00	-	1 980 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	8 500 000,00	-	8 500 000,00
901 Sécurité	3 179 000,00	- 725 000,00	2 454 000,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent	935 000,00	-	935 000,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	1 977 050,00	- 112 500,00	1 864 550,00
905 Aménagement des territoires et habitat	5 035 000,00	-	5 035 000,00
906 Action économique	2 630 000,00	8 500 000,00	11 130 000,00
907 Environnement	3 437 000,00	- 416 000,00	3 021 000,00
908 Transports	41 968 986,00	- 970 000,00	40 998 986,00
<b>Total général</b>	<b>69 642 036,00</b>	<b>6 276 500,00</b>	<b>75 918 536,00</b>

- **Le chapitre 906 – Action Economique + 8,5 M€** : L'augmentation des recettes sur ce chapitre concerne l'ingénierie financière et notamment le cofinancement PEI de la 2<sup>ème</sup> tranche du fonds pour les prêts aux entreprises ainsi que les remboursements des fonds portés par BPI au titre de l'innovation et du Fonds Régional de Garantie (FRG).
- **Le chapitre 908 – Transport – 0,970 M€** : Décalage de travaux sur les réseaux ferrés et aéroportuaires.
- **Le chapitre 907- Environnement – 0,416 M€** : Décalage de travaux sur les infrastructures hydraulique de l'OEHC.
- **Le chapitre 903 - Culture – 0,113 M€** : Décalage de travaux d'investissement sur les musées.
- **Le chapitre 901- Sécurité – 0,725 M€** : Décalage de commandes de matériels roulants.

## 2. Les dépenses du budget 2020 :

Le montant des dépenses votées au budget primitif s'établit à 1,732 Mds€ réparti à hauteur de 1,289 Mds€ en mouvements réels et 443,1 M€ en mouvements d'ordre. Le montant des dépenses proposées au Budget Supplémentaire s'élève à 236,493 M€ et se décompose ainsi :

- 17,603 M€ au titre des mouvements réels et mixtes ;
- 33,649 M€ au titre des mouvements d'ordre ;
- 185,241 M€ au titre du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en D001.

Les dépenses réelles et mixtes du BS, sont réparties à hauteur de 17,743 M€ en section de fonctionnement, soit 1,89 % par rapport au BP où elles s'élevaient à 937,584 M€.

En investissement, le montant des inscriptions est quasi identique (- 0,140 M€) par rapport au BP 2020 (PM : 352,076 M€).

Les dépenses d'ordre sont réévaluées à hauteur de 33,649 M€ dont 20,189 M€ au titre du virement de section. Elles s'établissent à 476,825 M€ pour l'exercice 2020. L'autofinancement dégagé est réévalué de 6,242 M€ le portant ainsi à un montant total de 169,240 M€.

### 2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement :



Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS 2020 s'élèvent à 17,743 M€, réparties à hauteur de 11,495 M€ au titre des opérations ventilées et de 6,248 M€ au titre des opérations non ventilées.

a) **Les dépenses par chapitre fonctionnel :**

**Les dépenses ventilées :**

Les dépenses ventilées, en augmentation de + 11,495 M€ (+1,28 %), se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitres	BP 2020	BS 2020 Redéploiement	BS 2020 Inscriptions complémentaires	BP+BS 2020	EVOL BP/BS %
Service généraux 930	221 244 639,00	- 4 863 000,00		216 381 639,00	-2,20%
Gestion des fonds européens 9305	980 000,00	- 480 000,00		500 000,00	-48,98%
Sécurité 931	47 180 457,00		193 610,00	47 374 067,00	0,41%
Enseignement Formation professionnelle 932	80 464 400,00	- 1 940 710,00		78 523 690,00	-2,41%
Culture , vie sociale 933	22 866 344,00		1 046 040,00	23 912 384,00	4,57%
Santé sociale 934	91 493 269,00		7 583 400,00	99 076 669,00	8,29%
APA 9343	61 379 680,00		3 154 000,00	64 533 680,00	5,14%
RSA 9344	44 862 980,00		1 730 450,00	46 593 430,00	3,86%
Aménagement des territoires 935	13 316 093,00	- 416 726,00		12 899 367,00	-3,13%
Action Economique 936	31 859 953,00		1 707 500,00	33 567 453,00	5,36%
Environnement 937	37 028 419,00		5 724 360,00	42 752 779,00	15,46%
Transport 938	247 157 579,00	- 1 943 400,00		245 214 179,00	-0,79%
<b>Total général</b>	<b>899 833 813,00</b>	<b>- 9 643 836,00</b>	<b>21 139 360,00</b>	<b>911 329 337,00</b>	<b>1,28%</b>

**Les inscriptions principales :**

La déclinaison par chapitre fonctionnel fait apparaître un montant de crédits supplémentaires de 21,139 M€ dont **9,643 M€** sont financés par des redéploiements de crédits.

○ **le chapitre 930 Services généraux : - 4, 830 M€**

Programmes	BP 2020	BS 2020 redéploiement	BS 2020 inscriptions complémentaires	BP+BS 2020
Action sociale - TR - Déplacements	6165	2 420 000,00	500 000,00	1 920 000,00
Administration générale	6151	2 587 200,00	500 000,00	3 087 200,00
Commande publique	6155	127 400,00	20 000,00	147 400,00
Coopération décentralisée	2216	39 200,00	15 000,00	24 200,00
Coopération internationale	2221	78 400,00	60 000,00	18 400,00
Etudes transversales	6123	245 000,00	43 000,00	288 000,00
Finances	6133	294 000,00	200 000,00	494 000,00
Formation - Déplacements agents	6164	310 000,00	200 000,00	110 000,00
Informatique	6142	3 626 000,00	190 000,00	3 816 000,00
Moyens techniques et logistique	6154	48 020,00	21 000,00	27 020,00
Pôle travaux	6172	686 000,00	300 000,00	386 000,00
Relations avec les organismes extérieurs	6135	265 000,00	50 000,00	215 000,00
Salaires	6161	95 777 600,00	3 670 000,00	92 107 600,00
Sécurité et sûreté des bâtiments publics	6173	1 759 100,00	1 000 000,00	759 100,00
<b>Total général</b>	<b>108 262 920,00</b>	<b>- 5 816 000,00</b>	<b>953 000,00</b>	<b>103 399 920,00</b>

Les crédits inscrits sur chapitre concernent principalement les moyens généraux afin de faire face aux dépenses non prévues et liées à la crise sanitaire en cours (kits EPI Covid, achat de produits d'entretien,



prestations d'entretien et de désinfections des locaux, matériels de prévention) ainsi que pour l'informatique qui connaît une forte augmentation de son activité liée également à la crise.

Les redéploiements sur ce chapitre sont en grande majorité effectués sur les programmes de la DGA en charge de la communication interne, du digital, des systèmes d'information et des ressources humaines, pour un montant total de 4,17 M€ dont 3,7 M€ permettent d'alimenter et de compenser l'ouverture de crédits sur d'autres chapitres budgétaires.

○ **Le chapitre 931 Sécurité : + 0,193 M€**

Chapitre fonctionnel 931	Programme	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne	3173	1 671 880,00	- 206 390,00	1 465 490,00
Participations SDIS	3174	44 380 000,00	400 000,00	44 780 000,00
Prévention des incendies	3171	716 977,00	-	716 977,00
SDIS	3170	411 600,00	-	411 600,00
<b>Total général</b>		<b>47 180 457,00</b>	<b>193 610,00</b>	<b>47 374 067,00</b>

Les crédits supplémentaires inscrits sur ce chapitre concernent la revalorisation de la participation versée au SIS de Cismonte, correspondante aux AE adoptées au BP 2020.

○ **Le chapitre 933 Culture, vie sociale : 1,046 M€**

Programmes		BP 2020	BS 2020 redéploiement	BS 2020 inscriptions complémentaires	BP+BS 2020
Aider le sport	4514	4 321 115,00		250 000,00	4 571 115,00
Aides en faveur de la jeunesse	4521	735 000,00	- 255 000,00		480 000,00
BDP	4430	229 320,00	- 72 183,00		157 137,00
Cinémathèque régionale	4436	111 328,00		246 000,00	357 328,00
CNDS	4512	1 078 000,00		397 335,00	1 475 335,00
Culture	4423	6 934 414,00		455 828,00	7 390 242,00
Investir pour le CSJC	4513	2 080 540,00		42 460,00	2 123 000,00
Langue Corse Culture	4312	205 800,00	- 18 400,00		187 400,00
Musée de la Corse	4432	262 640,00	- 40 000,00		222 640,00
Patrimoine - Restauration	4411	333 200,00		40 000,00	373 200,00
<b>Total général</b>		<b>16 291 357,00</b>	<b>- 385 583,00</b>	<b>1 431 623,00</b>	<b>17 337 397,00</b>

Les inscriptions complémentaires sur ce chapitre portent sur la cinémathèque, les dispositifs d'aide dédiés aux clubs sportifs, à la culture et au fonctionnement CSJC.

○ **Les chapitres 934-9343-9344 – Social/APA/RSA : + 12,467 M€**

Programmes		BP 2020	BS 2020 redeploiement	BS 2020 inscriptions complémentaires	BP+BS 2020
Social	5111	952 000,00		200 000,00	1 152 000,00
Aider les associations du secteur social	5112	86 369,00	-		86 369,00
Insertion - précarité	5121	1 660 000,00	-		1 660 000,00
Programmes départementaux d'insertion	5122	2 783 000,00	- 100 000,00		2 683 000,00
RSA	5123	37 633 000,00		1 830 450,00	39 463 450,00
APA	5131	53 838 000,00		3 154 000,00	56 992 000,00
Prestations aux personnes âgées (Hors APA)	5134	20 675 000,00		3 132 500,00	23 807 500,00
Personnes handicapées	5141	42 251 000,00		3 000 000,00	45 251 000,00
Prestations de l'aide sociale à l'enfance	5151	15 885 000,00	-		15 885 000,00
Action sanitaire et sociale	5211	1 485 000,00	- 40 000,00		1 445 000,00
Secteur médico social	5212	455 000,00		1 908 000,00	2 363 000,00
Prestations de la PMI	5213	705 200,00	- 27 000,00		678 200,00
Prestations du CPEF	5214	160 000,00	- 353 800,00		- 193 800,00
Prestations des fléaux sociaux	5215	77 500,00	-		77 500,00
Crèche départementale	5216	80 000,00	- 31 300,00		48 700,00
Pietrapola	5217	-		15 000,00	15 000,00
Salaires	6161	18 119 980,00	- 220 000,00		17 899 980,00
<b>Total général</b>		<b>196 846 049,00</b>	<b>- 772 100,00</b>	<b>13 239 950,00</b>	<b>209 313 899,00</b>

Les crédits supplémentaires inscrits sur ce chapitre concernent les inscriptions nouvelles résultant d'une augmentation des crédits sur les dispositifs APA, RSA, PCH, dues notamment :

- Aux conséquences de la crise sanitaire modifiant le nombre d'allocataires,
- Au vieillissement de la population (APA)
- A la revalorisation des tarifs des prestations.
- A la mise en œuvre des dispositifs du secteur médico-social pour la prime exceptionnelle COVID-19 au profit des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile est également comprise dans les crédits inscrits sur ce chapitre.

○ **Le chapitre 936 Action Economique : + 1,307 M€**

Programme		BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
ATC	2140	3 813 000,00	300 000,00	4 113 000,00
Forêt	2121	49 500,00	- 27 500,00	22 000,00
Laboratoire d'analyse	3214	-	675 000,00	675 000,00
SMAC	2116	1 767 150,00	760 000,00	2 527 150,00
<b>Total général</b>		<b>5 629 650,00</b>	<b>1 307 500,00</b>	<b>7 337 150,00</b>

Les crédits supplémentaires inscrits sur ce chapitre concernent :

- les crédits pour l'ATC pour le lancement d'une campagne de communication télévisuelle à l'automne qui rentre dans le cadre de la stratégie touristique conduite par l'ATC ;
- Les crédits de paiement de l'aide au bénéfice du SMAC correspondant aux AE adoptées au BP 2020 pour le transport des carcasses ;
- Les subventions d'équilibre des deux laboratoires d'analyse qui font l'objet d'un réajustement compte tenu de la diminution des recettes essentiellement dues à la crise sanitaire et aux

intempéries de juin dernier qui ont engendré des dégâts matériels dans les locaux d’Ajaccio (+ 0,200 M€ pour le 2B et 0,475 M€ pour le 2A).

○ **Le chapitre 937 Environnement : + 5,724 €**

Programme		BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
Littoral	3216	112 365,00	- 42 800,00	69 565,00
Office de l'environnement de la Corse	3210	20 350 000,00	3 470 000,00	23 820 000,00
Protection des milieux aquatiques	3221	173 250,00	- 69 000,00	104 250,00
Salaires	6161	2 400 000,00	2 400 000,00	4 800 000,00
SDAGE	3225	148 500,00	35 820,00	184 320,00
Sites ENS	3218	42 336,00	- 20 660,00	21 676,00
Sites ENS - Soutien des partenaires	3215	138 600,00	- 49 000,00	89 600,00
<b>Total général</b>		<b>23 365 051,00</b>	<b>5 724 360,00</b>	<b>29 089 411,00</b>

Les crédits supplémentaires inscrits sur ce chapitre concernent :

- Le secteur des déchets : en effet, conformément à la décision de l’Assemblée de Corse de juin dernier, la Collectivité de Corse assure financièrement la prise en charge du surcoût relatif au transport des déchets sur le continent. La CdC a également décidé de prendre en charge le coût du transport des balles de déchets de la communauté de communes de la PIEVE DE L’ORNANO dont le montant s’élève à 200 000 €.
- La RH au travers du programme 6161 : cette inscription de crédits d’un montant de 2,4 M€ résulte d’un transfert des charges de personnel entre chapitre fonctionnel (cf. analyse par nature en infra) sans majoration des crédits votés initialement au BP 2020. En effet, le pôle RH ayant travaillé lors de l’élaboration du budget primitif sur trois SIRH différents, les prévisions de CPF concernant les chapitres fonctionnels ont été biaisés car ces derniers ne répondaient pas aux mêmes règles de gestion. Une analyse plus fine des besoins découlant notamment de la mise en place du nouveau SIRH a permis d’équilibrer l’atterrissage du chapitre fonctionnel 937 « environnement ».

Les dépenses non ventilées :

Les dépenses non ventilées se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitres fonctionnel	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
Autres impôts et taxes 941	6 200 000,00	100 000,00	6 300 000,00
Opération financière 943	22 400 000,56	300 000,00	22 700 000,56
Frais de fonctionnement groupe élus 944	817 916,44	-	817 916,44
Provisions et autres opérations mixtes 945	3 377 063,00	5 847 900,00	9 224 963,00
<b>Total général</b>	<b>32 794 980,00</b>	<b>6 247 900,00</b>	<b>39 042 880,00</b>

Les modifications proposées dans le cadre du budget supplémentaire portent :

**Provisions et autres opérations mixtes – chapitre 945**

L’évaluation du risque des contentieux effectuée conduit à une inscription de provisions de 5 847 900 € répartie de la manière suivante :

- 5 M€ supplémentaires au titre du contentieux Corsica Ferries. Pour rappel, ce dossier a déjà fait l’objet d’une provision d’un montant de 15 M€.
- 0,847 M€ au titre de divers contentieux.

**Opérations financières – chapitre 943**

Cette augmentation de 0,300 M€ est effectuée au titre des intérêts courus non échus.

**Autres impôts et taxes – chapitre 941**

L'inscription complémentaire de 0,1 M€ concerne des prévisions pour annulation de titres sur exercices antérieurs.

**b) Les dépenses par nature :**

Le tableau ci-dessous met en évidence la nouvelle répartition des crédits par chapitres nature :

Chapitres nature	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020	EVOL BP/BS %
011 - Charges à caractère général	89 206 880,20	- 2 846 471,00	86 360 409,20	-3,19%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	212 776 920,00	- 1 090 000,00	211 686 920,00	-0,51%
014 - Atténuations de produits	12 334 286,00	-	12 334 286,00	0,0%
016 - APA	61 434 680,00	3 154 000,00	64 588 680,00	5,13%
017 - RSA / Régularisations de RMI	44 862 980,00	1 730 450,00	46 593 430,00	3,86%
65 - Autres charges de gestion courante	490 309 152,80	10 147 545,00	500 456 697,80	2,07%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes	817 916,44	-	817 916,44	0,00%
66 - Charges financières	22 400 000,56	300 000,00	22 700 000,56	1,34%
67 - Charges spécifiques	75 000,00	100 000,00	175 000,00	133,33%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 377 063,00	5 847 900,00	9 224 963,00	173,17%
<b>Total général</b>	<b>937 594 879,00</b>	<b>17 343 424,00</b>	<b>954 938 303,00</b>	<b>1,8%</b>

○ **Le chapitre nature 011 - Les charges à caractère général : - 2,846 M€**

Elles s'élèvent à 89,206 M€ au BP 2020 et connaissent un réajustement au BS de – 2,846 M€, soit 86,360 M€ (-3,19 % / PM : BP+BS 2019 83,338 M€). Ces charges représentent 9,04 % des dépenses réelles de fonctionnement (PM BP+BS 2019 8,8 %). Le réajustement à la baisse sur ce « chapitre nature » est essentiellement dû aux suites de la crise sanitaire (transports scolaires et voyageurs, sécurités des bâtiments, déplacement des agents, parc de la voirie).

○ **Le chapitre nature 012 - Les charges de personnel : - 1,090 M€**

Chapitre nature 012	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
Service généraux 930	177 594 280,00	- 3 670 000,00	173 924 280,00
Enseignement Formation professionnelle 932	22 610 000,00	400 000,00	23 010 000,00
Santé sociale (Hors APA/RSA/régularisation RMI ) 934	6 852 200,00	- 220 000,00	6 632 200,00
APA 9343	7 529 800,00		7 529 800,00
RSA 9344	4 311 980,00		4 311 980,00
Environnement 937	5 720 440,00	2 400 000,00	8 120 440,00
<b>Total général</b>	<b>224 618 700,00</b>	<b>- 1 090 000,00</b>	<b>223 528 700,00</b>

L'analyse croisée sur le chapitre nature 012 dédié aux charges de personnel permet de mettre en évidence une diminution de 0,51 % par rapport au BP 2020 pour s'établir à 211,686 M€. Pour mémoire, les crédits ouverts en 2019 s'élevaient à 211,228 M€. Cette diminution de crédit est directement liée à la crise sanitaire par un décalage sur l'année 2021 impactant de fait l'activité du pôle RH prévu en 2020.

Cependant, il est important de mettre en évidence, que tout comme pour les autres secteurs d'activités, la restitution et le redéploiement de ces enveloppes de crédits a permis de faire face à la quasi-totalité des dépenses supplémentaires, non prévisibles au moment de l'élaboration du BP 2020, générées par les effets de la crise sanitaire. L'abondement à hauteur de 400 000 € sur le chapitre fonctionnel 932 concerne ainsi les

« ATTEE » avec notamment le renforcement des effectifs affectés au sein des collèges et lycées, et ce, particulièrement dans le cadre de la crise sanitaire.

○ **Les chapitres nature 016 & 017 - APA & RSA : + 4,884 M€**

Les crédits supplémentaires inscrits aux 016 et 017 sont en augmentation de 4,884 M€ par rapport au BP 2020, soit + 4,39 %. Ces crédits représentent 11,62 % des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP+BS 2020.

Les inscriptions nouvelles concernent principalement une augmentation des crédits sur les dispositifs APA et RSA, due aux conséquences de la crise sanitaire modifiant le nombre d'allocataires de ces dispositifs, mais également au vieillissement de la population (APA) et à la revalorisation des tarifs des prestations.

○ **Le chapitre nature 65 Autres charges de gestion courante : + 10,147 M€**

Ces charges constituent le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement avec un volume global porté à 490,309 M€ au BP 2020. L'augmentation opérée par le BS s'établit à 10,148 M€ soit une augmentation de 2,07 %. L'analyse croisée nature / programme, consignée dans le tableau ci-dessous, permet de disposer de la volumétrie des redéploiements et des inscriptions complémentaires sur le chapitre 65.

Programmes		BP 2020	BS 2020 inscriptions complémentaires	BS 2020 Restitutions	BP+BS 2020
Accompagnement éducatif territorial	4116	441 000,00	-	- 239 449,00	201 551,00
Action sanitaire et sociale	5211	570 000,00	-	- 40 000,00	530 000,00
Agence de l'urbanisme	3110	4 837 000,00	-	- 160 000,00	4 677 000,00
Agence de l'urbanisme - études et recherches	3111	546 000,00	-	- 47 000,00	499 000,00
Aider le sport	4514	4 321 115,00	250 000,00	-	4 571 115,00
Aides en faveur de la jeunesse	4521	735 000,00	-	- 255 000,00	480 000,00
ATC	2140	3 813 000,00	300 000,00	-	4 113 000,00
Cinémathèque régionale	4436	-	276 000,00	-	276 000,00
CNDS	4512	1 078 000,00	397 335,00	-	1 475 335,00
Coopération décentralisée	2216	39 200,00	-	- 15 000,00	24 200,00
Coopération internationale	2221	39 200,00	-	- 30 000,00	9 200,00
Culture	4423	6 362 160,00	400 000,00	-	6 762 160,00
Enseignement supérieur	4113	2 352 000,00	159 000,00	-	2 511 000,00
Equipement général des EPLE	4129	411 600,00	616 000,00	-	1 027 600,00
Etudes et expertises	4118	29 400,00	-	- 29 400,00	-
Fonctionnement général des EPLE	4128	3 029 180,00	200 000,00	-	3 229 180,00
Forêt	2121	49 500,00	-	- 27 500,00	22 000,00
Formation professionnelle Apprentissage	4211	10 000 000,00	-	- 3 649 223,00	6 350 777,00
Formations sanitaires sociales supérieures	4114	4 557 000,00	-	- 575 942,00	3 981 058,00
Gestion des fonds européens	2322	842 800,00	-	- 480 000,00	362 800,00
Investir pour le CSJC	4513	2 080 540,00	42 460,00	-	2 123 000,00
Laboratoire d'analyse	3214	-	275 000,00	-	275 000,00
Langue Corse Charte Collectivité	4313	314 124,00	-	- 213 000,00	101 124,00
Langue Corse Culture	4312	205 800,00	-	- 18 400,00	187 400,00
Maintenance sécurité - Constructions scolaires	4122	401 800,00	-	- 33 000,00	368 800,00
Matrice Université de Corse	4117	8 009 540,00	163 460,00	-	8 173 000,00
Office de l'environnement de la Corse - PNRC	3210	20 350 000,00	3 470 000,00	-	23 820 000,00
Orientation TLV	4610	980 000,00	-	- 180 000,00	800 000,00
Participations SDIS	3174	44 380 000,00	400 000,00	-	44 780 000,00
Patrimoine - Restauration	4411	333 200,00	20 000,00	-	353 200,00
Personnes handicapées	5141	34 428 750,00	3 000 000,00	-	37 428 750,00
Prestations aux personnes âgées (Hors APA)	5134	19 565 000,00	3 332 500,00	-	22 897 500,00
Recherche et diffusion	4112	1 773 800,00	1 438 855,00	-	3 212 655,00
Réussite et vie étudiante	4115	-	139 649,00	-	139 649,00
Secteur médico social	5212	100 000,00	2 103 000,00	-	2 203 000,00
Sites ENS - Soutien des partenaires	3215	39 600,00	-	- 25 800,00	13 800,00
SMAC	2116	1 767 150,00	760 000,00	-	2 527 150,00
Social	5111	890 000,00	200 000,00	-	1 090 000,00
Syndicat départemental des énergies	3134	495 000,00	5 000,00	-	500 000,00
Transports handicapés	1163	1 782 000,00	-	- 1 782 000,00	-
<b>Total général</b>		<b>181 949 459,00</b>	<b>17 948 259,00</b>	<b>- 7 800 714,00</b>	<b>192 097 004,00</b>

\*programmes impactés dans le cadre du BS

On constate, conformément aux précédentes analyses, que les redéploiements concernent principalement la formation professionnelle et les transports, conséquences de la crise sanitaire. Les inscriptions complémentaires, quant à elles, portent sur le social, la culture et l'environnement (politique des déchets).

## 2-2 Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses nouvelles d'investissement, hors résultat, sont diminuées de 0,141 M€ répondant ainsi à la stratégie d'optimisation de la gestion et de rationalisation de la dépense en travaillant essentiellement par ajustements de crédits et en identifiant les secteurs en sous consommation du fait des décalages induits par la crise pour injecter des crédits par redéploiements vers les secteurs jugés prioritaires.

Ainsi, le montant des dépenses réelles d'investissement est porté à 352,076 M€.

### a) Les dépenses par chapitre fonctionnel :

Les dépenses réelles ventilées d'investissement sont maintenues (- 0,14 %) par rapport au BP 2020. Les redéploiements se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitres fonctionnel	BP 2020	BS 2020 redéploiement	BS 2020 inscriptions complémentaires	BP+BS 2020
900 Services généraux	12 967 920,00	- 2 454 000,00		10 513 920,00
900-5 Gestion des fonds européens	9 800 000,00	-		9 800 000,00
901 Sécurité	11 099 251,00	- 1 140 000,00		9 959 251,00
902 Enseign., form. professionnelle, apprent	22 285 200,00	- 3 207 352,00		19 077 848,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	19 523 770,00		179 999,92	19 703 769,92
904 Action sociale	822 422,00	- 85 000,00		737 422,00
905 Aménagement des territoires et habitat	69 527 773,00		2 330 724,00	71 858 497,00
906 Action économique	32 156 570,00		12 634 600,00	44 791 170,00
907 Environnement	27 064 909,00	- 1 364 863,00		25 700 046,00
908 Transports	106 073 440,00	- 7 335 000,00		98 738 440,00
<b>Total général</b>	<b>311 321 255,00</b>	<b>- 15 586 215,00</b>	<b>15 145 323,92</b>	<b>310 880 363,92</b>

La période confinement a eu des effets manifestes sur l'état d'avancement des dossiers. Le redéploiement de crédits a été effectué à partir d'une analyse par programme pour permettre une stabilité des dépenses réelles ventilées d'investissement.

### Les inscriptions principales par grands secteurs :

#### ○ Le chapitre 903 Culture : + 0,179 M€

Les inscriptions du BS sur ce chapitre sont réparties de la manière suivante :

Programmes	BP 2020	BS 2020 redéploiement	BS 2020 inscriptions complémentaires	BP+BS 2020
Bâtiments patrimoniaux et culturels	4412	900 000,00	- 320 000,00	580 000,00
Culture	4423	4 038 065,00	1 242 065,00	5 280 130,00
BDP	4430	-	8 433,08	- 8 433,08
Centre culturel Sainte Lucie de Tallano	4431	1 000 000,00	-	1 000 000,00
Musée de la Corse	4432	543 317,00	- 230 000,00	313 317,00
Fonds Régional d'Art Contemporain	4435	148 974,00	23 000,00	171 974,00
Cinémathèque régionale	4436	160 368,00	- 49 000,00	111 368,00
Aider le sport	4514	2 519 409,00	- 390 000,00	2 129 409,00
Aides en faveur de la jeunesse	4521	87 632,00	- 87 632,00	-
<b>Total général</b>	<b>9 397 765,00</b>	<b>- 1 085 065,08</b>	<b>1 265 065,00</b>	<b>9 577 764,92</b>

L'inscription complémentaire sur le programme 4423 est nécessaire aux paiements des dossiers dédiés au fond d'aide à l'audiovisuel.

○ **Le chapitre 905 Aménagement du territoire : + 2,330 M€**

Les inscriptions du BS sur ce chapitre sont réparties de la manière suivante :

Programmes		BP 2020	BS 2020 redéploiement	BS 2020 inscriptions complémentaires	BP+BS 2020
Agence de l'urbanisme	3110	274 400,00	- 130 000,00		144 400,00
Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville	3143	1 568 000,00	- 500 000,00		1 068 000,00
Comité de massif	3133	1 568 000,00	7 700 000,00	7 700 000,00	16 968 000,00
Fonds de solidarité territorial	3147	1 470 000,00	- 1 000 000,00		470 000,00
Fonds de territorialisation	3146	1 715 000,00	- 1 000 000,00		715 000,00
Langue Corse Charte Collectivité	4313	121 328,00		20 724,00	142 052,00
Réseau très haut débit - Usages et sécurité	1212	260 000,00	- 260 000,00		-
Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures	1211	5 997 600,00	- 2 500 000,00		3 497 600,00
<b>Total général</b>		<b>12 974 328,00</b>	<b>2 330 724,00</b>	<b>2 330 724,00</b>	<b>23 005 052,00</b>

L'ensemble des redéploiements permet de financer près de 70 % de la demande complémentaire relative au programme du Comité de Massif, destiné à la mise en paiement du fonds Montagne et du fonds Salvezzu. Ces fonds, adoptés par l'Assemblée de Corse au mois de juin dernier, sont destinés à assurer un soutien financier aux TPE/PME pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

○ **Le Chapitre 906 Action économique : + 12,635 M€**

Les inscriptions du BS sur ce chapitre sont réparties de la manière suivante :

Programmes		BP 2020	BS 2020 redéploiement	BS 2020 inscriptions	BP+BS 2020
ADEC-	2130	5 635 000,00	-	-	5 635 000,00
ADEC - Actions régionales aux entreprises	2131	4 410 000,00		2 087 221,00	6 497 221,00
ADEC - Outils financiers	2132	2 940 000,00		5 412 779,00	8 352 779,00
ATC	2140	2 646 000,00	-	-	2 646 000,00
Forêt	21190	637 000,00	- 337 000,00		300 000,00
Mesures économiques – Plan COVID-19	2121	-		1 500 000,00	1 500 000,00
ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	2133	4 310 944,54		1 925 000,00	6 235 944,54
ODARC - Dvp rural - TOP UP	2115	239 653,12	-	-	239 653,12
ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	2113	3 872 874,74		1 507 000,00	5 379 874,74
ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021	2118	3 090 220,28		308 000,00	3 398 220,28
ODARC - Opérations spécifiques	2111	1 446 808,30		260 000,00	1 706 808,30
ODARC - Structure	2114	2 049 669,02	-	-	2 049 669,02
Pépinière de Castelluccio	2110	78 400,00	- 28 400,00		50 000,00
<b>Total général</b>		<b>32 156 570,00</b>	<b>- 365 400,00</b>	<b>13 000 000,00</b>	<b>43 991 170,00</b>

Les demandes complémentaires concernant les programmes de l'ODARC, de l'ADEC et du Fonds Sustegnu permettent la mise en œuvre des dispositifs de soutien post crise au TPE/PME ainsi qu'aux exploitants agricoles.

**b) Les dépenses par nature :**

Structure des dépenses d'investissement :

Les ajustements proposés portent sur les chapitres suivants :

Chapitres fonctionnel	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
204 - Subventions d'équipement versées	146 794 707,00	12 183 005,00	158 977 712,00
27 - Autres immobilisations financières	9 145 850,00	4 912 779,00	14 058 629,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 267 000,00	-	35 267 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	26 894 219,00	- 1 527 432,00	25 366 787,00
21 - Immobilisations corporelles	37 858 389,00	- 6 374 243,08	31 484 145,92
23 - Immobilisations en cours	94 356 090,00	- 7 575 000,00	86 781 090,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations	1 760 000,00	- 1 760 000,00	-
<b>Total général</b>	<b>352 076 255,00</b>	<b>- 140 891,08</b>	<b>351 935 363,92</b>

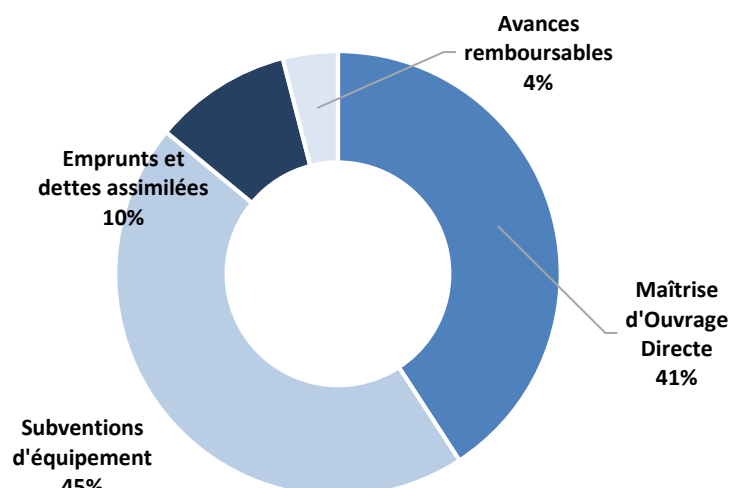


Ainsi, pour faire face aux mesures d'urgence et aux besoins identifiés face à la crise, les redéploiements de crédit permettent de financer les chapitres 204 « Subvention d'équipement versée » et 27 « autres immobilisations financières ».

La structure des dépenses réelles d'investissement par nature se présente comme suit :

	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020	EVOL BP/BS %
Maîtrise d'ouvrage directe	159 108 698,00	- 15 476 675,08	143 632 022,92	-9,73%
Subventions d'équipement	146 794 707,00	12 183 005,00	158 977 712,00	8,30%
Emprunts et dettes assimilées	35 267 000,00	-	35 267 000,00	0,0%
Avances remboursables	9 145 850,00	4 912 779,00	14 058 629,00	53,72%
Participations et créances rattachées à des participations	1 760 000,00	- 1 760 000,00	-	-100,00%
<b>Total général</b>	<b>352 076 255,00</b>	<b>- 140 891,08</b>	<b>351 935 363,92</b>	<b>-0,04%</b>

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage qui sont impactées par le décalage de travaux en cours représentent 41 % des dépenses réelles d'investissement contre 45 % pour les subventions d'équipement. Cette tendance s'explique en partie par les effets de la crise sanitaire. La baisse des dépenses sous maîtrise d'ouvrage qui génèrent une perte des recettes de FCTVA fragilise d'autant le budget des collectivités.



#### D. Les autorisations de Programme et d'Engagement :

Comme évoqué précédemment, le Budget supplémentaire 2020 revêt un caractère inédit au regard de la crise sanitaire et économique actuelle. A cet effet, il a été demandé aux services de rationaliser les propositions d'inscription en fonction des taux de programmation actuels, en utilisant autant que possible le redéploiement d'autorisations.

Habituellement à l'occasion de la décision modificative du Budget supplémentaire, la collectivité procède au «toiletage» des autorisations de programme et d'engagement devenues sans objet. Il s'agit d'un acte essentiel de la gestion pluriannuelle permettant de maintenir un lien entre AP/AE et crédits de paiement.

Cette année, le toiletage se fera au travers d'une décision modificative spécifique avant la fin de l'exercice, la sécurisation des stocks restant une priorité.

## 1. Les nouvelles Autorisations de Programme :

Pour rappel, le montant des AP votées au BP 2020 s'établit à 410,621 M€, auquel il convient d'ajouter les 10 M€ votés par la Décision Modificative n°1 adoptée en avril dernier par l'Assemblée de Corse rapportant ainsi le montant total des AP 2020 avant BS à 420,621 M€ (PM 345,329 M€ en 2019).

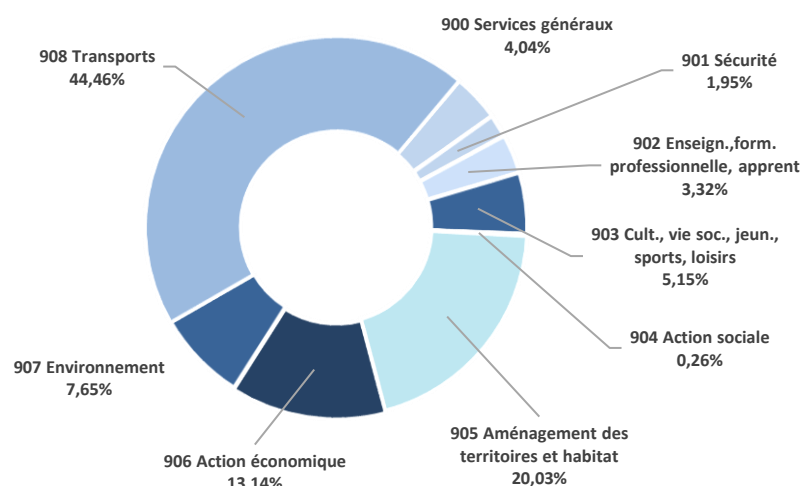
Au regard du taux d'affectation des AE votées au BP 2020, le choix a été de favoriser le redéploiement des AP votées au BP. Ainsi, il est proposé au Budget Supplémentaire 2020 d'ouvrir un montant d'AP de 58,304 M€, **dont 51,090 M€** d'autorisations nouvelles concentrées dans les infrastructures de transports et le secteur économique, et -7,214 M€ de redéploiement, portant ainsi le montant total des AP ouvertes sur l'exercice 2020 à 471,711 M€ (PM : BP+BS 2019 452,174 M€ avant toilettage).

Elles sont réparties par chapitres ventilés de la façon suivante :

Chapitres fonctionnel	BP 2020 +DM N°1	BS 2020 redéploiement	BS 2020 inscriptions complémentaires	TOTAL 2020	EVOL BS/BP %
900 Services généraux	19 065 000,00		-	19 065 000,00	0,0%
901 Sécurité	9 056 600,00		128 000,00	9 184 600,00	1,4%
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent	14 760 000,00		920 000,00	15 680 000,00	5,9%
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	22 814 341,00	- 214 341,00	1 698 341,00	24 298 341,00	6,1%
904 Action sociale	1 220 000,00	-	-	1 220 000,00	0,0%
905 Aménagement des territoires et habitat	88 970 500,00	- 4 500 000,00	10 026 000,00	94 496 500,00	5,8%
906 Action économique	54 625 000,00		7 350 000,00	61 975 000,00	11,9%
907 Environnement	30 910 325,00	- 1 000 000,00	6 182 000,00	36 092 325,00	14,4%
908 Transports	179 200 000,00	- 1 500 000,00	32 000 000,00	209 700 000,00	14,5%
<b>Total général</b>	<b>420 621 766,00</b>	<b>- 7 214 341,00</b>	<b>58 304 341,00</b>	<b>471 711 766,00</b>	<b>10,8%</b>

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme

### REPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2020 (BP+BS)



### Analyse des principales inscriptions portées au BS 2020 :

Globalement, l'inscription de ces nouvelles AP peut être détaillée de la manière suivante :

- La grande majorité de ces AP complémentaires concerne le secteur des infrastructures de transports et de bâtiments pour un montant de 32 M€. Ces demandes sont réparties à la fois sur les ex-voies départementales (12 M€), sur les ex-voies territoriales (12 M€) et sur le réseau ferré (8 M€).

Ces inscriptions complémentaires sont directement liées à la crise sanitaire suite à la suspension durant la 1<sup>ère</sup> partie de la crise (mars-juin 2020) de l'exécution de certains chantiers. C'est la raison pour laquelle les titulaires de marchés de travaux peuvent prétendre notamment à des indemnités. Par ailleurs, pour les marchés lancés pendant la période de confinement, il a été constaté une hausse des prix estimés imputable à la crise.

- 6,015 M€ au titre de l'aménagement des équipements hydrauliques pour permettre à l'OEHC d'engager d'importants travaux sur le barrage de l'Alisgiani et diverses opérations pour le renforcement de la canalisation de la prise du Fiumorbu.

- S'agissant de l'économie productive et de l'aménagement du territoire, une augmentation du montant d'AP de 12,1 M€ est demandée :

- 5,8 M€ au titre du développement de l'agriculture via l'ODARC pour la réalisation du projet de création d'un pôle viande petits ruminants à U Viscuvatu, de la mise en œuvre des dispositifs de gestion de crise post-Covid-19 (filière ovine/caprine, apicole) et du re-maquettage en faveur des mesures gérées par l'ODARC, en provenance des mesures du FEADER gérées par la CdC ;
- 1,55 M€ au titre du développement économique via l'ADEC pour prévoir les crédits nécessaires afin d'anticiper les effets de la crise économique dans un contexte de rentrée. Ces crédits permettront d'une part un accompagnement des entreprises (ou action de filière) dans une phase de relance et de reprise, et d'autre part un accompagnement des publics fragilisés par les conséquences économiques et sociales de cette pandémie, au premier rang desquels les demandeurs d'emplois.
- 4,82 M€ concernant l'aménagement du territoire notamment pour l'abondement du dispositif transitoire du fonds Montagne et du fonds Salvezza, destinés à assurer un soutien des TPE/PME pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

- Concernant le secteur de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, une inscription complémentaire de 0,92 M€ en AP pour des travaux exceptionnels et le remplacement des équipements (ateliers) à engager pour le lycée Jules Antonini, suite aux intempéries de juin dernier ;

- Pour la culture et le patrimoine, les redéploiements et les inscriptions supplémentaires représentent un volume en AP de 1,484 M€ et concernent des demandes pour le secteur associatif culturel, la mise en œuvre des actions présentées dans le cadre de politique générale pour les sites archéologiques et musées de Corse, et le programme d'investissement du CSJC (réalisation d'un espace de sports de plage).

## 2. Les nouvelles Autorisations d'Engagement :

Pour rappel, le montant des AE votées au BP 2020 s'établit à 495,285 M€. Après l'ajout de 8,5 M€ suite à la Décision modificative n°1 adoptée en mai dernier par l'Assemblée de Corse, le montant total des AE 2020 avant BS est de **503,785 M€** (BP 2019 543,976 M€).

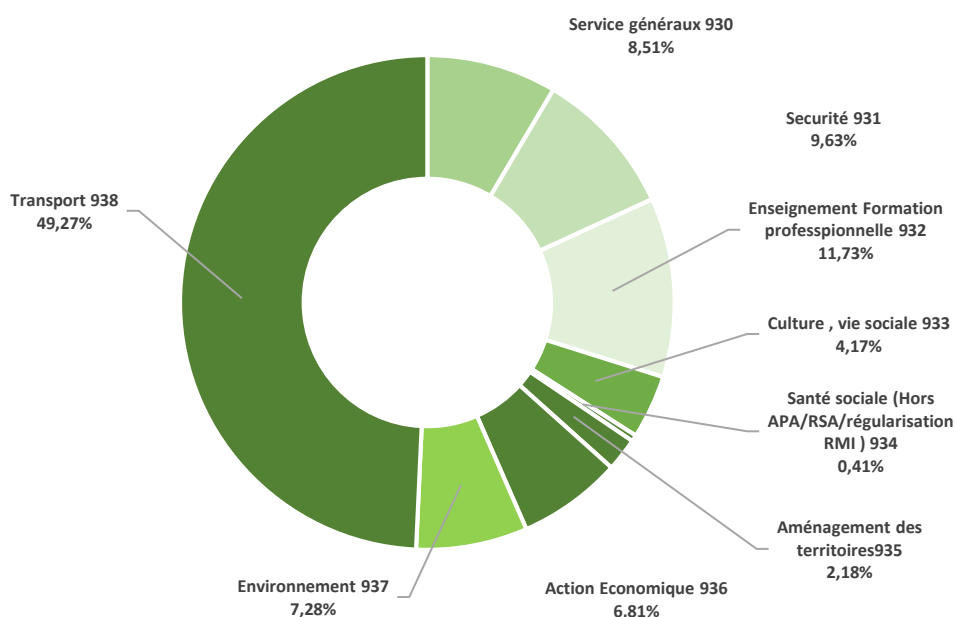
Le budget supplémentaire 2020 propose l'inscription de nouvelles AE à hauteur 5,826 M€ d'AE dont **4,714 M€** d'AE nouvelles et 1,112 M€ de redéploiement, portant ainsi le montant total des AE ouvertes sur l'exercice 2020 à **507,554 M€**.

Elles sont réparties par chapitres ventilés de la façon suivante :

Chapitres fonctionnels	BP 2020 +DM N°1	BS 2020 redéploiement	BS 2020 inscriptions complémentaires	TOTAL 2020	EVOL BS/BP %
Service généraux 930	41 785 162,00		1 418 000,00	43 203 162,00	3,3%
Securité 931	48 887 080,00	-		48 887 080,00	-
Enseignement Formation professionnelle 932	58 915 000,00		630 000,00	59 545 000,00	1,1%
Culture , vie sociale 933	21 640 151,00	-	462 000,00	22 123 486,00	2,2%
Santé sociale (Hors APA/RSA/régularisation RMI ) 934	1 690 000,00		400 000,00	2 090 000,00	19,1%
Aménagement des territoires935	11 297 000,00	-	410 000,00	11 047 000,00	-2,3%
Action Economique 936	33 876 640,00	-	675 000,00	34 551 640,00	2,0%
Environnement 937	36 584 960,00	-	240 000,00	36 967 960,00	1,0%
Transport 938	249 109 159,00		975 000,00	250 084 159,00	0,4%
<b>Total général</b>	<b>503 785 152,00</b>	<b>-</b>	<b>1 112 000,00</b>	<b>508 499 487,00</b>	<b>0,93%</b>

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme

#### REPARTITION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2020 (BP+BS)



Le volume d'AE proposé chaque année doit être cohérent avec la trajectoire financière définie par la CdC afin de ne pas augmenter de manière disproportionnée ses dépenses de fonctionnement. La baisse des AE ouvertes en 2020, par rapport à 2019, constitue une première étape dans une démarche qui permettra d'éviter une déconnexion entre AE et CP de fonctionnement. La construction des budgets à venir devra tenir compte de cette composante afin de pouvoir afficher des ratios de couverture en adéquation avec les crédits de paiement votés chaque année.

**Présentation des principales inscriptions portées au BS 2020 :**

Globalement, on constate une hausse des AE à hauteur de 4,714 M€.

- 0,975 M€ concernant le secteur des transports, ports et aéroports. L'inscription complémentaire d'AE porte sur le fonctionnement courant des ports et aéroports et sur les marchés des transports interurbains et l'allocation transports handicapés en anticipation pour des prestations du début 2021 ;
- 0,980 M€ pour les moyens généraux de la Collectivité pour faire face à des dépenses non prévues au BP 2020 et liées directement à la crise sanitaire : achat de divers produits et articles d'entretien pour la confection des Kits EPI Covid des agents et élus, pour la distribution des masques et EPI aux partenaires de la Collectivité achat de nouveaux matériels de prévention, comme les bornes distributives de gel hydro alcoolique pour tous les sites principaux, mise en place de prestations supplémentaires d'entretien des locaux incluant, en outre, la désinfection des locaux et qui a fait l'objet d'avenants aux marchés en cours ;
- Pour l'enseignement supérieur les redéploiements d'AE et les inscriptions supplémentaires d'un montant de 0,630 M€ les dernières dotations exceptionnelles « COVID-19 » aux EPLE (0,03 M€) et 0,6 M€ pour les aides annuelles aux EPLE relatives aux projets éducatifs pour lesquels les crédits ont été utilisés pendant la crise sanitaire pour l'achat des Kits COVID-19 et des Airbox pour les EPLE ;
- 0,570 M€ concernant l'Office de l'Environnement de la Corse. Ces crédits sont destinés à permettre la mise en œuvre de la gestion des espaces protégés (réserve des îles naturelles du Cap Corse et réserve naturelle du Ritondu, site UNESCO) mais également les actions relatives à la petite pêche côtière. Une partie des crédits concerne également la prévention et la gestion des déchets. Suite à l'accord de traitement hors Corse des balles décidé avec le SYVADEC, la Collectivité de Corse a décidé de prendre en charge le coût du transport des balles de déchets de la communauté des communes de la PIEVE DE L'ORNANO dont le montant s'élève à 200 000 €.
- 0,310 M€ concernant la DGA Stratégie Innovation et Transformation pour la réalisation du programme d'innovation 2020 et pour le paiement des redevances liées aux infrastructures d'accueil de téléphonie mobile ;
- Pour la culture et le patrimoine, les redéploiements d'AE et les inscriptions supplémentaires qui s'élèvent à 0,485 M€ permettront d'intervenir sur le programme d'activités des Musées de la Corse et de Merusaglia, du réajustement pour les subventions aux associations et du fonds de solidarité territorial pour le sport dans lequel 429 355 € ont été affectés à la Corse (cela générant également une recette d'un montant équivalent) ;

## E. La dette de la Collectivité de Corse

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 792 M€ avec les caractéristiques suivantes :

Encours de la dette	792 M€
Taux Moyen (1)	3,44%
Durée de vie résiduelle	21 ans et 4 mois
Durée de vie moyenne (2)	11 ans et 7 mois
Nombre de ligne de prêt	68

(1) Taux moyen : cette notion de taux moyen est à comparer en fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période

(2) Durée de vie moyenne : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Pour rappel l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2020 s'établit à 96,332 M€. Le BS 2020 prévoit une réduction de l'emprunt d'équilibre de -18,765 M€ portant ainsi l'emprunt d'équilibre 2020 à 77,565 M€.

La capacité de désendettement calculée selon l'hypothèse d'une mobilisation totale de l'emprunt, qui porterait ainsi le capital restant dû 869 M€, s'établirait à 6 ans bien en deçà du ratio de désendettement plafonné à 9 ans, norme retenue par la loi de programmation des finances publiques et ainsi conserver une trajectoire financière maîtrisée, avec une épargne brute à 147 M€.

Il est noté que l'emprunt sera réalisé en fonction des dépenses d'équipements qui seront constatées à la clôture budgétaire, et du maintien d'un fonds de roulement minimal. A titre de comparaison en 2019 il a été de 20M€ pour une inscription de BP+BS 62M€.

Les charges financières font l'objet d'un réajustement de 0,300 M€ en section d'investissement correspondant au montant des cautionnements à la Caisse des dépôts concernant les emprunts structurés et 0,300 M€ en crédits fonctionnement correspondant à une majoration des ICNE.

## F. Les opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales et l'autofinancement de l'exercice.

Les opérations patrimoniales (chapitre 925) : +1,5 M€

Les opérations patrimoniales d'ordre budgétaire sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Ces prévisions portées au BS 2020 permettent d'avoir une image fidèle du patrimoine de la collectivité, et d'optimiser ses recettes. Ainsi, le compte de gestion précise que le débit du compte 203 s'établit à 73,090 M€. Le solde de ce compte, retraçant principalement les frais d'études réalisées par la collectivité en investissement, est élevé. Les services de la collectivité ont donc pour mission de transférer ces frais d'études sur des comptes de travaux dès lors que ces frais sont suivis d'un commencement d'exécution de travaux. Ces opérations de retraitement sont budgétaires avec un titre au compte 203 et un mandat sur un compte de travaux (21 ou 23).

Ces mandats, réalisés sur un compte 21 ou 23 du chapitre 925, deviennent alors éligibles au FCTVA (taux de 16,404 appliquées aux dépenses d'investissement éligibles au FCTVA). Cette inscription complémentaire porte le montant à transférer à 16,5 M€. Cette opération pourrait générer une recette de plus de 2,7 M€ de FCTVA en 2021.

Les services de la collectivité travaillent également sur une fidélisation du patrimoine de la collectivité en transférant les dépenses de travaux en cours en compte de travaux définitifs. Le compte de gestion de la collectivité présente ainsi 1,382 Mds€ de travaux en cours. Ces opérations de retraitement sont d'ordre non budgétaire.

Autofinancement de l'exercice : + 6,242 M€

Il est composé des opérations d'amortissement, des virements de section et des écritures visant à comptabiliser l'avance DMTO en section de fonctionnement.

- Opérations d'amortissement : Chapitres 926 et 946 transferts entre les sections

Le BS 2020 diminue la dotation d'amortissement de la section de fonctionnement de 0,993 M€ portant le montant total à 161,268 M€ (compte 6811 chapitre 946). Les recettes liées aux subventions d'investissement sont revalorisées de 7,247 M€ (compte 777).

Ces prévisions contribuent à faire diminuer l'autofinancement de la section d'investissement de -8,241 M€ par rapport au BP 2020.

- Virement de section (chapitre 950 et 951)

Les inscriptions de recettes et de dépenses du présent BS 2020 permettent de présenter une augmentation du virement de section de 20,189 M€, portant ainsi le virement total à 144,993 M€. Ce virement est en baisse de 8,05 % par rapport à 2019 (PM 2019 : 157,679 M€).

- Comptabilisation de l'avance DMTO en fonctionnement (chapitre 950 et 951)

A titre exceptionnel et dérogatoire, un mécanisme visant à transférer le montant de cette avance en section de fonctionnement a été mis en place (débit du compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" à crédit du compte 777). Ce mécanisme permet d'augmenter le compte 777 de 5,707 M€, portant ainsi son montant au BS à 12,954 M€.

## G. Affectation du résultat :

L'instruction comptable M57 précise qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement (du budget principal et des trois budgets annexes qui ont été clôturés au 31/12/2019, que sont la Crèche, Petrapola et le Parc de la voirie), constaté à la clôture de l'exercice 2019, soit **214 469 864,86 M€**. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 185 241 153,29 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2020 et de ses orientations politiques :

- d'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de 185 241 153,29 € au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- d'inscrire le résultat excédentaire, soit 29 228 711,57 €, en fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté 002.

## CONCLUSION

Le budget supplémentaire a été construit dans un contexte inédit avec pour objectif de focaliser l'ensemble des ressources sur les secteurs économiques et sociaux pour faire face à la crise. Une équation bien complexe sur un territoire où la baisse de l'activité économique vient dégrader une situation sociale déjà fragilisée.

Malgré les aléas et les incertitudes sur les ressources du fait des fluctuations induites par la volatilité des ressources spécifiques de la collectivité que des négociations nationales retranscrites dans les documents législatifs, la proposition a été conçue pour tendre vers la trajectoire financière des orientations budgétaires de la collectivité et maintenir un cap financier pour pouvoir contribuer à la relance économique de la Corse.

Ainsi, les inscriptions nouvelles répondant pour la plupart à des mesures d'urgence et de soutien ont été financées par des redéploiements de crédits après un travail minutieux pour identifier les marges utiles et répondre aux objectifs fixés par le Conseil Exécutif et l'Assemblée de Corse.

L'alerte donnée par le Président du Conseil Exécutif au gouvernement, dès le début de la crise et relayée par les députés de la Corse, a permis d'obtenir l'inscription de garanties de ressources en loi de finances 2020.

L'impact des effets de la crise sur les ressources de la collectivité pour les exercices à venir nécessite que de nouvelles mesures non inscrites au projet de loi de finances 2021 soient impérativement reconduites.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de 29 228 711,57 € ;
- Affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de 185 241 153,29 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- Adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 arrêté à 236 492 761,78 € en dépenses et en recettes ;
- Décider de procéder au transfert du montant de l'avance DMTO, soit 5 706 900 €, de la section d'investissement (débit du compte 1068) en section de fonctionnement (crédit du compte 777). En effet, sur le plan budgétaire et comptable, l'avance remboursable sur les produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) 2020 est traitée comme une dette financière (émission d'un titre de recettes au crédit du compte 16871 "Autres dettes - Etat et établissements nationaux"). Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif prévoient que sur la base d'une délibération de l'Assemblée, à titre exceptionnel et dérogeant, un mécanisme visant à transférer le montant de cette avance en section de fonctionnement est mis en place (débit du compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" à crédit du compte 777) ;
- Acter la réduction de l'emprunt d'équilibre au titre de l'année 2020 et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à recourir au titre de l'année 2020 à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit 77 965 978,35 € ;
- Adopter, le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à 51 090 000 € et un montant des autorisations d'engagement de 4 714 335 €.



## ANNEXE

## Recettes grevées d'une affectation spéciale Maquette M57

Opération	Code opération	Montant TTC	Montant HT	Montant subvention	BP + BS 2020	Financement par reliquat DCT
Petites opérations de sécurité RD	11212_B	7 300 000,00	6 636 363,64	-	2 000 000,00	2 000 000,00
Renforcement des chaussées RD	1121M270T	7 000 000,00	6 363 636,36	-	2 800 000,00	2 800 000,00
Aménagement des accotements RD	1121M271T	1 000 000,00	909 090,91	-	300 000,00	300 000,00
Dispositifs de retenue RD	1121M273T	800 000,00	727 272,73	-	400 000,00	400 000,00
Signalisation horizontale et verticale RD	1121M274T	500 000,00	454 545,45	-	400 000,00	400 000,00
Travaux d'urgence et de sécurité RD	1121M275T	2 400 000,00	2 181 818,18	-	2 000 000,00	2 000 000,00
<b>Réseau routier départemental</b>				-	<b>7 900 000,00</b>	<b>7 900 000,00</b>
Petites opérations de sécurité RT	1132M268T	5 200 000,00	4 727 272,73	-	1 200 000,00	1 200 000,00
Renforcement de chaussée RT	1132M270T	5 800 000,00	5 272 727,27	-	2 200 000,00	2 200 000,00
Aménagement des accotements RT	1132M271T	2 400 000,00	2 181 818,18	-	300 000,00	300 000,00
Signalisation horizontale et verticale RT	1132M274T	600 000,00	545 454,55	-	250 000,00	250 000,00
Travaux d'urgence et de sécurité RT	1132M275T	600 000,00	545 454,55	-	200 000,00	200 000,00
<b>Réseau routier territorial</b>					<b>4 150 000,00</b>	<b>4 150 000,00</b>
<b>TOTAL</b>					<b>12 050 000,00</b>	<b>12 050 000,00</b>